

CONCOURS DE DESSIN HUMORISTIQUE

PRIX BURKI JEUNESSE 2026

RÈGLEMENT

Article 1 (objet)

Le Prix de la Fondation du Trait récompense un dessin de presse. Un dessin de presse traite, si possible avec humour et/ou un regard décalé, d'une information avec un angle et un sens critique de l'actualité traitée.

- Pertinence et originalité du sujet comme de son traitement
- Clarté et lisibilité de l'approche
- Qualité générale
- Tout contenu d'intention haineuse et/ou faisant preuve de propos offensants sera refusé

Article 2 (Public cible)

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en Suisse, **âgée entre 5 et 15 ans révolu (au 27 mars 2026)**. Les participant·es concourent dans l'une des trois catégories d'âge suivantes : 5-8 ans / 9-12 ans / 13-15 ans

Article 7 (récompense)

Les prix attribués dans chaque catégorie d'âge consistent en des bons d'achat valables auprès de librairies indépendantes :

- 1er prix : bon d'une valeur de CHF 100.-
- 2e prix : bon d'une valeur de CHF 50.-
- 3e prix : bon d'une valeur de CHF 20.-

Une sélection des dessins reçus sera exposée à Épalinges le 6 juin 2026.

Article 8 (droits)

L'auteur·e accepte son accrochage et sa diffusion dans les médias. Au terme de l'exposition, les originaux seront renvoyés (si une enveloppe préaffranchie nous est transmise lors de l'envoi du dessin). La·e candidat·e autorise, le cas échéant, la Fondation du Trait à représenter et à reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif et à des fins non commerciales, dans le cadre du Concours de la Fondation du Trait et de sa communication au public.

Article 9 (garanties)

La·e candidat·e garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit La Fondation du Trait contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 9 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute candidature qui ne satisfera pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte par le concours.

Article 6 (critères de sélection)

- Respect du thème
- Le titre du dessin doit impérativement figurer sur l'œuvre
- Compréhension de l'angle abordé par le biais du dessin

Mode de transmission	Envoi	Informations candidat
Envoi électronique à l'adresse email suivante via un mode de partage de fichiers volumineux: prix@fondationdutrait.ch	Format jpeg ou pdf. Le dessin doit pouvoir être imprimé à 100% à 300 dpi	Impératif joindre formulaire de participation téléchargeable sur www.fondationdutrait.ch
Par voie postale à l'adresse suivante: Fondation du Trait Case postale 56 1066 Epalinges	Format A4 ou A3 dans une enveloppe du même format	

Le cachet postal faisant foi de la date de participation.

CONCOURS DE DESSIN HUMORISTIQUE



FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Informations sur le / la participant·e

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance :

.....

Catégorie d'âge (entourer une seule catégorie)

5-8 ans / 9-12 ans / 13-15 ans

Coordonnées du/de la représentant·e légal·e

Nom et prénom :

.....

Adresse postale :

.....

Code postal et localité :

.....

Adresse e-mail :

.....

Téléphone :

.....

Titre du dessin (obligatoire) :

.....

Signature du/de la représentant·e légal·e

.....

Lieu et date et Signature :

.....